



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 79819

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les difficultés rencontrées par la filière de récupération textile, véritable vecteur d'insertion sociale pour plusieurs milliers de personnes en difficulté en France. Cette filière est aujourd'hui gravement menacée. La baisse de la qualité du textile collecté et l'augmentation des coûts d'élimination ont déjà provoqué la fermeture de nombreuses entreprises de collecte et de recyclage. C'est aujourd'hui au tour des structures d'insertion d'être menacées, or celles-ci remplissent un double rôle en matière d'insertion, mais aussi en matière d'impact sur l'environnement. Elles s'adressent en priorité dans le domaine de l'insertion aux publics les plus fragiles, avec une majorité d'emplois féminins, mais de plus, elles favorisent la réutilisation au lieu de l'élimination. Emmaüs France, principal opérateur français dans ce secteur, qui emploie près de 2 000 personnes, s'inquiète vivement des conséquences dramatiques que risquerait de créer la disparition de cette filière. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures de soutien qu'il entend mettre en œuvre en oeuvre de ces structures de collecte et de recyclage, employant des personnes en insertion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79819

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11198